

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 16 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle communale d'Orléat après convocations légales en date du 10 octobre 2025, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

| | |
|--------------------------|-----------------------|
| Mme Josiane HUGUET | M. Romain FERRIER |
| Mme Danielle GRANOUILLET | Mme Anne-Marie OLIVON |
| M. Jean-Baptiste GIRARD | Mme Elyane GRANET |
| Mme Agnès TARTRY-LAVEST | Mme Isabelle GROUIEC |
| Mme Sylvie EXBRAYAT | Mme Elisabeth BRUSSAT |
| M. Gilles BERGAMI | Mr Cédric DAUDUIT |
| Mme Julie MONTBRIZON | Mme Patricia LACHAMP |
| M. Daniel PEYNON | Mr Florent MONEYRON |
| Mme Annick FORESTIER | Mme Nicole BOUCHERAT |
| Mme Déolinda DE FREITAS | M. Jean-Louis DERBIAS |
| Mr Alain COSSON | Mme Michelle CIERGE |
| Mme Marie-France MARMY | Mr Bernard FRASIAK |
| Mr Christian BOURNAT | M. Yannick DUPOUE |
| Mme Catherine MORAND | Mr Antoine LUCAS |
| Mr Guillaume FRICKER | Mme Laurence GONINET |
| Mme Sylvie ROCHE | |

Suppléants présents : Mme Nathalie DE LA FUENTE et Mr Patrice BLANC

Etaient représentés (procuration) :

- Mme VIAL Séverine donne pouvoir à Mr FRASIAK Bernard

Absents : Mr Marquet Gilles, Mr Tisserand Thierry et Mr Brousse René

VOTE : En exercice : 35 Présents : 31 Représentés : 1 Votants : 32

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : réseau des médiathèques – approbation du projet social espace de vie sociale et autorisation de signature

RESEAU DES MEDIATHEQUES – APPROBATION DU PROJET SOCIAL ESPACE DE VIE SOCIALE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la décision favorable du Conseil d'administration de la CAF du Puy-de-Dôme du 10 novembre 2025 ;
- VU le projet social 2026-2030 de l'Espace de Vie Sociale Entre Dore et Allier ci-annexé,

Il est rappelé que la Communauté de communes Entre Dore et Allier a obtenu en juillet 2024 un premier agrément « Espace de Vie Sociale » (EVS) délivré par la CAF du Puy-de-Dôme pour une durée de 18 mois, afin de faire coïncider la démarche de l'EVS avec celle du renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) en janvier 2026.

Cet agrément reconnaît le Réseau des Médiathèques comme un espace de proximité favorisant le lien social, la participation des habitants et la co-construction d'initiatives locales. Il s'appuie sur une gouvernance partagée associant élus, agents, bénévoles et partenaires, et constitue le seul EVS du territoire intercommunal.

Le projet social 2026-2030 présenté à la CAF s'inscrit dans la continuité du premier agrément et du Projet de territoire intercommunal adopté en 2025. Il a été élaboré de manière concertée avec les bénévoles, les acteurs institutionnels et associatifs. Cette démarche a été menée de manière conjointe et simultanée avec celle de renouvellement de la CTG. Aussi, la nouvelle CTG a inscrit un nouvel axe stratégique autour de l'implication des acteurs et des habitants du territoire, qui souligne la pertinence des actions portées par l'EVS.

Le projet social s'articule autour de trois grands axes stratégiques :

1. Aller vers et faire venir tous les publics
2. Développer et animer des lieux de sociabilité sur le territoire
3. Coordonner les acteurs intervenant sur le territoire

Le collectif de bénévoles (plus de 80 personnes) joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre du projet social : par leur engagement et leurs initiatives, ils font vivre l'Espace de Vie Sociale au plus près des habitants et participent activement à son dynamisme.

Le projet social 2026-2030 a reçu un avis favorable du Conseil d'Administration de la CAF du Puy-de-Dôme. Aussi, la mise en œuvre de ce projet social ainsi agréé donne lieu à la signature entre les 2 partenaires d'une convention d'objectifs et de financement sur 5 ans et au versement par la CAF d'une prestation de services annuelle « animation locale ».

Par conséquent, Madame la Présidente propose au conseil communautaire :

- **D'approuver** le contenu du projet social 2026-2030 de l'Espace de vie sociale Entre Dore et Allier,
- **D'autoriser** Mme La Présidente à signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocation Familiales du Puy-de-Dôme,
- **D'autoriser** Mme La Présidente, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de l'agrément Espace de Vie Sociale

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 17 décembre 2025
Signé par Jean-Louis DERBIAS,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 17 décembre 2025
Signé par Elisabeth BRUSSAT,
Présidente

